



Formation
professionnelle



Qualifier pour développer,
innover pour réussir

Association Départementale d'Études et de Formation

26 rue Duverger 13002 Marseille

accueil@adef-asso.com Tél. 04 91 99 01 39 - Fax 04 91 99 44 72

Numéro d'existence : 93130178813

SIRET : 338 727 563 00011

Référentes formation CSE :

Ingeborg BONTE 04 91 99 22 36 **ingeborg.bonte@adef-asso.com**

Karine BOUGHANIM 04 91 99 05 79 **karine.boughanim@adef-asso.com**

> Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail

> PRESENTATION GENERALE

Article L2315-18 du code du travail

Formation agréée par le Ministère du Travail s'adressant à tous les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et aux membres de la commission Santé et sécurité et conditions de travail.

L'ADEF est titulaire de la certification qualité **Qualiopi** pour ses actions de formation.

Pour les membres élus, la formation est non seulement une obligation légale, mais elle permet aussi aux représentants du personnel d'acquérir les connaissances indispensables au fonctionnement de l'instance, les bases juridiques et de devenir pleinement un acteur incontournable de l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail des salariés.

Contenu et objectif

La formation en santé, sécurité et conditions de travail dispensée lors du premier mandat a pour but de (art. L. 2315-41 6°, R. 2315-9 et R. 2315-10) :

- Développer l'aptitude du stagiaire à déceler puis à mesurer les risques professionnels
- Développer sa capacité d'analyse des conditions de travail ;
- Initier le stagiaire aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Durée

5 jours

Les journées de formation débutent à 8h30 et se terminent à 16h30

Programme de formation sur 5 jours

- | | |
|--------------------------|---|
| 1 ^{ère} journée | Accueil - Evolution du CHSCT au CSE
MODULE 1 Cadre règlementaire du CSE en matière de SSCT et articulation avec la commission SSCT/RP |
| 2 ^{ème} journée | MODULE 2 La santé au travail : Risque, dangers, prévention et obligations de l'employeur
Les risques professionnels, psychosociaux, Pénibilité et harcèlement sexuel et sexisme |
| 3 ^{ème} journée | MODULE 3 Les outils pour agir : Informations et documents ressource.
Visites et inspections – Incidents, accidents et maladies professionnels ; enquêtes. |
| 4 ^{ème} journée | MODULE 3 suite Droit d'alerte, recours à l'expert
MODULE 4 Les réunions : Préparation, Ordre du jour, Avis, compte rendu et PV |
| 5 ^{ème} journée | MODULE 5 Mobilisation de tous les acteurs de la prévention, et mise en situation
Bilan et évaluation de la formation |

En fin de stage, une attestation de présence ainsi qu'une attestation de formation sont remises aux stagiaires.

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLÉ

Lundi matin – ACCUEIL ET HISTORIQUE

Accueil, présentations et attentes

Objectifs

- Permettre la mise en adéquation des contenus et des attentes.

Après une brève présentation de notre organisme de formation et de l'organisation de la semaine, les stagiaires sont invités à interviewer leur voisin afin de faire des présentations croisées en binôme à l'ensemble du groupe. Activité de leur entreprise, profession, ancienneté dans le mandat, organisation des IRP et attentes de la semaine sont les éléments à présenter.

Évolution du CHSCT au CSE

Objectifs

- Mettre en corrélation l'évolution et le développement des IRP avec les luttes sociales.
- Analyser le rôle des élus dans l'évolution des droits et moyens de l'instance.

En partant des premières lois de 1841, l'instauration du code du travail, création de l'inspection du travail les premier délégués et leur rôle, pour arriver aux ordonnances Macron et la fusion des instances.

Lundi après-midi – MODULE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE

Objectifs

- Rappeler le fonctionnement, les moyens et prérogatives du CSE.
- Identifier les missions spécifiques du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Comprendre comment gérer l'articulation entre CSE, CSSCT et représentants de proximité (selon l'effectif de l'entreprise).

À partir des articles du code du travail les stagiaires sont amenés à dégager les 3 principales missions du CSE. Tout en échangeant sur leurs expériences, l'intervenant complète en abordant la composition et le rôle de l'instance ainsi que son fonctionnement. Cadre réglementaire + accords d'entreprise + PAP + règlement intérieur.

Mardi matin – MODULE 2 : LA SANTE AU TRAVAIL

Objectifs

- S'approprier les notions spécifiques.
- Développer les capacités à identifier et analyser les risques.
- Connaître les principes généraux de prévention et la notion de responsabilité.

Sont abordés ici les notions de « travail », « organisation du travail », « travail prescrit et travail réel », ainsi que la notion « santé » en quelques définitions.

Sont abordés ensuite, la responsabilité de l'employeur ainsi que les 9 principes de la prévention. On aborde également les 3 niveaux des mesures de prévention.

Mardi après-midi – MODULE 2 suite : RISQUES ET PREVENTION

L'intervenant apporte des connaissances théoriques concernant les différents risques professionnels :

- TMS, Risque chimiques, biologiques, CMR et risques psychosociaux
- Prise en compte de la pénibilité
- Maladies professionnelles
- Le harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Tous les thèmes sont systématiquement abordés et développés selon les besoins des publics présents en faisant également le lien avec les nouvelles prérogatives en matière « environnementale ».

Mercredi matin – MODULE 3 : LES OUTILS POUR AGIR - les documents ressources

Objectifs :

- Devenir un acteur de la prévention et être force de proposition
- Connaitre les principales informations dont on doit disposer, documents ressources
- Comprendre l'élaboration des documents

A partir des obligations de préventions vues la veille, l'animateur fait appel aux expériences et connaissances des stagiaires pour lister les documents auxquels doivent avoir accès les élus du CSE : BDESE, DUERP, PAPRIACT, le règlement intérieur de l'entreprise, le registre des accidents bénins, ... Construction, lecture et mise à jour.

Mercredi après-midi – MODULE 3 suite : LES OUTILS POUR AGIR - visites et inspections, enquête après accident ou maladie professionnel

Objectifs

- Développer ses capacités d'analyse d'une situation de travail
- Maîtriser les éléments d'analyse
- Être en capacité de reconnaître une situation d'alerte

Après avoir exposé les besoins d'analyse du travail, l'intervenant, en interaction avec les stagiaires, aborde la démarche des visites et inspection : comment, quand, pourquoi faire ?

La progression se fait à partir de plusieurs exercices pratiques soit en groupe, soit individuellement : Préparation, sur le terrain, compte rendu.

L'animateur déroule les différentes phases du processus qui doivent être mis en place après accident ou déclaration de maladie professionnelles ; document CERFA et « l'arbre des causes » ; Qui et comment mener l'enquête.

Jeudi matin – MODULE 3 suite : LES OUTILS POUR AGIR – Droit d'alerte, recours à l'expert

Objectifs

- Mener à bien une procédure d'alerte
- Savoir quand et comment recourir à l'expert

L'intervenant expose les différents droits d'alertes du CSE :

- En cas de situation professionnelle de danger grave,
- En cas d'atteinte à de santé publique et environnementale,
- En cas d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et/ou mentale ou aux libertés individuelles,
- En cas de danger grave et imminent.

L'intervenant revient sur la différence entre le droit d'alerte et le droit de retrait (droit du CSE /droit individuel). Selon les besoins ou attentes des participants, les cas sont plus ou moins développés.

Au fur et à mesure de la présentation des procédures à suivre, sont déjà évoqués les différents acteurs mobilisables (Inspection du travail, CRAM, ...)

L'intervenant poursuit en développant quand et comment le CSE peut avoir recours à un expert ainsi que la procédure à suivre rigoureusement en termes de délai notamment.

Jeudi après-midi – **MODULE 4 : LES REUNIONS**

Objectifs

- Apprendre à mener les travaux préparatoires et rédiger des rapports opérationnels
- Mener à bien une procédure d'alerte
- Savoir quand et comment recourir à l'expert

Exposé théorique sur les réunions récurrentes obligatoires. Rappel des trois temps primordiaux qui sont la réunion préparatoire, l'avis du CE, du compte rendu au PV de la réunion. L'accent est mis sur l'articulation entre le CSE, et/ou autres instances (CSSCT et ou représentants de proximité selon la taille de l'entreprise).

Exposé également concernant les 2 procédures que ce soit le droit d'alerte et le recourt à l'expert.

Vendredi matin – **MODULE 5 : ACTEURS MOBILISABLES**

Objectifs

- Savoir comment sortir de l'isolement
- Mise en situation

Les acteurs et ressources sont multiples. Connaître l'ensemble des acteurs, et savoir à quel moment les solliciter facilite le travail, permet de diversifier l'analyse, et ne pas tomber dans l'isolement de l' élu.

Vendredi après-midi : **BILAN ET EVALUATION**

Les stagiaires prennent un temps individuel pour une évaluation écrite.

Pour finir nous procédons à un bilan oral de fin de stage où chacun s'exprime sur son vécu et revient sur ses attentes du départ.

> INNOVER

Méthodes et outils pédagogiques

- Pédagogie interactive, qui valorise l'expérience des participants,
- Utilisation de cas concrets et théorisation à partir d'exemples de terrain des stagiaires,
- Alternance entre la pratique et la théorie,
- Travail sur les outils à disposition des élus.

> RÉUSSIR

Perspectives

À l'issue de cette formation, les membres du CSE et de la commission SSCT peuvent, s'ils le souhaitent :

- Progresser avec une formation de niveau 2 spécifique aux professions
- Approfondir leurs compétences pour repérer l'émergence des risques psycho-sociaux

Renouvellement

Article L2315-17 du code du travail

Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.